



Pérols, le 30 août 2021

Le pass sanitaire est désormais obligatoire pour tous les adultes à la piscine.

Une tolérance est possible:

Pour les enfants de moins de 3 ans, dont AUCUN des 2 parents ne dispose d'un pass sanitaire, une tolérance est possible pour un seul parent d'accompagner son bébé dans l'eau afin de pouvoir participer à l'activité.

Pour les enfants de 3 à 6ans, un parent non titulaire d'un pass sanitaire peut accompagner son enfant dans les vestiaires.

Piscine Mental'ô
11 Rue Eugène Lisbonne
34470 PEROLS
04 67 50 33 72

Courriel : piscinementalo@gmail.com
Site internet : www.piscine-mentalo.fr

ASSOCIATION TYPE LOI 1901 N° SIRET : 401 943139 00014
Affiliée à la F.A.A.E.L. (Fédération des Activités d'Eveil et de Loisirs)